

## Compte rendu de tables rondes du 11e Forum Grande Région

### « La dimension transfrontalière des politiques d'adaptation au changement climatique »

5 novembre 2025, 9h30-17h00  
Campus Environnement ULiège  
Avenue de Longwy 185, 6700 Arlon



Ce compte rendu a été rédigé par

**Stefano Gariglio** (chercheur LEPUR, ULiège), **Emma Gisinger** (chercheuse LEPUR, ULiège),  
**Sophie Vandionant** (chercheuse LEPUR, ULiège), **Florian Vanhamme** (chercheur LEPUR, ULiège)

et relu par

**Jean-Marc Lambotte** (coordinateur scientifique LEPUR, ULiège)

# 1. Table ronde « Prévention, gestion et adaptation aux inondations »

## Intervenants

Prénom	Nom	Région	Organisation	Initiales
Beate	Caesar	RPL	RPTU	B.C. (modératrice)
Stefano	Gariglio	WAL	Université de Liège	S.G. (modérateur)
Jenny	Eckes	RPL	Schwammregion Soonwald-Nahe	J.E.
Léa	Grandjean	WAL	Contrat de rivière Semois-Chiers	L.G.
Christof	Kinsinger	SAR	Internationale Hochwasserpartnerschaft HPI	C.K.
Emeline	Proot	WAL	CORTEX	E.P.

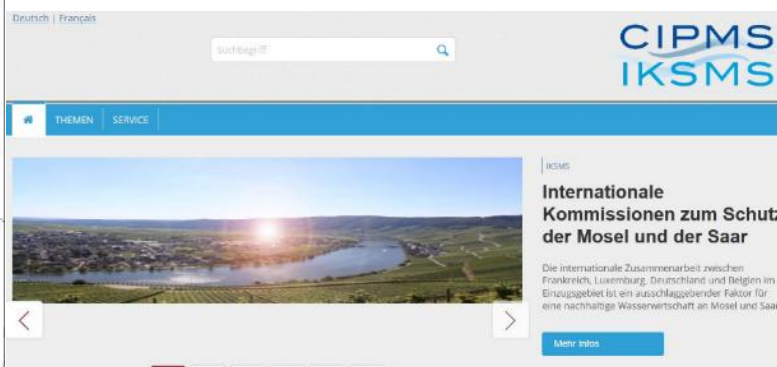


## Présentation

B.C. et S.G. présentent les orateurs. S.G. introduit le sujet sur les bassins versants transfrontaliers et les enjeux liés aux inondations.

La Meuse prend sa source en France, traverse une partie du territoire wallon avant de partir vers l'est de la Flandre et le sud des Pays-Bas tout en recevant les eaux d'affluents dont le bassin versant couvre une petite partie de l'ouest du Grand-Duché et de l'Allemagne. Il y a donc déjà des formes de coopération, notamment pour la gestion des inondations : les territoires semblent préparés, jusqu'à la plus petite échelle. Il existe à ce sujet notamment la Commission internationale de la Meuse qui a son siège à Liège.

La Moselle prend sa source en France au sud-ouest du massif des Vosges, traverse la Lorraine du sud au nord puis forme la frontière entre le Luxembourg et successivement la France puis la Sarre et la Rhénanie-Palatinat jusqu'à la confluence avec la Sûre, affluent dont le bassin versant est partagé entre le Grand-Duché, l'est de la Wallonie et l'ouest de la Rhénanie-Palatinat. Un peu à l'aval de cette confluence avec la Sûre, à Konz à l'amont de Trèves, la Moselle reçoit la Sarre dont le bassin-versant se partage entre l'Allemagne (länder de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat) et le nord-est de la France (l'est du département de Moselle principalement). Entre les 4 pays concernés une coopération transfrontalière a été mise en place depuis 1961, à travers les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre<sup>1</sup>. L'Allemagne et la France encouragent la mise en place des plans de gestions des eaux, sous impulsion de la directive-cadre européenne sur l'eau. Mais dans l'ensemble, il y a toujours de la marge pour améliorer la coopération entre les régions.<sup>2</sup>



LE BASSIN VERSANT TRANSFRONTALIER DE LA MEUSE ET LA PAGE D'ACCUEIL DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE PROTECTION DE LA SARRE ET DE LA MOSELLE (SOURCE : EPAMA.FR ET IKSMS-CIPMS.ORG)

<sup>1</sup> <http://www.iksms-cipms.org/servlet/is/392/>

<sup>2</sup> <https://www.voisins-nachbarn.eu/fr/preserver/en-matiere-de-crues-la-cooperation-pourrait-monter-d-un-cran.html>

## Discussion

### *Il existe déjà des actions frontalières en la matière, tant des frontières nationales ou régionales. Quelle est leur valeur ajoutée sur le sujet ?*

**C.K.** : La coopération est essentielle, mais elle est aussi complexe. Le partenariat se fait entre territoires du même bassin versant (entre land, mais aussi entre communes en Allemagne). Pour l'échelle transfrontière, dans le cas de la Commission Internationale de la Moselle et de la Sarre, il ne suffit pas de mettre uniquement en place une collaboration entre la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, mais aussi entre ceux-ci, la France et le Luxembourg : les cours d'eau sont des lieux communs. En 2009, un projet de gestion des crues et des étiages dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre a été mené. Le plus important a été de former un partenariat de lutte contre les inondations : pas uniquement pour réagir en cas de crise mais aussi pour de la prévention.

### *Quels seraient les moteurs principaux pour impliquer les citoyens et les élus ?*

**L.G.** : Les contrats de rivière (CR) existent par bassin hydrographique : ils ont la vocation de créer et d'alimenter la culture du risque, informer les communes pour mieux agir face aux inondations. Depuis 2021, un budget est alloué à toutes les communes pour des projets de prévention et de lutte contre les inondations. Le rôle du CR est de les accompagner, de dépasser l'échelle communale mais aussi de favoriser les interactions entre acteurs.

### *Quelles sont les actions concrètes d'un contrat de rivière ?*

**L.G.** : Il existe plusieurs projets d'animations, de sensibilisation de multiples acteurs. Le CR a surtout un rôle d'accompagnement plutôt que de travaux de terrain. Par exemple, le CR Semois-Chiers dispose d'un « bac à sable » dynamique permettant de sensibiliser le public sur les zones à risques aux inondations.

### *Existe-t-il un système similaire en Allemagne ?*

**C.K.** : En Allemagne, les communes sont au service des citoyens : discuter avec eux, les sensibiliser, les accompagner, connaître le territoire. Il existe également des centres d'accueil pour sensibiliser aux risques d'inondations, à la gestion des crues, les mesures préventives et curatives, etc. S'informer mutuellement entre territoires de la Grande Région (RLP, SAR, FR, LU, BE) permet de définir les mesures à prendre en cas de risque et élaborer des stratégies ensemble pour développer et harmoniser les mesures à mener. Le message principal est clair : plus on monte en responsabilité, plus c'est difficile d'agir ! Les communes sont donc les interlocuteurs clé pour ces sujets-ci et la communication est cruciale pour développer une culture du risque.

### *Quelles sont les difficultés de lier les échelles régionales et communales ?*

**E.P.** : Au CORTEX, la culture du risque est définie par 6 étapes, dont 3 les plus cruciales : Anticiper, Accompagner, Améliorer. Il existe divers outils (par exemple : le Groupe Transversal sur les Inondations, ou des *serious games* comme Cit'in Crise) pour prendre conscience de ces risques, à destination des communes, des CR, des citoyens, des écoles, etc. Cela permet de

savoir ce qu'est une inondation, de se mettre dans la position des gestionnaires de crise, de tester sa réaction et réactivité face aux urgences, etc.

### ***Pourquoi est-ce essentiel de mobiliser tout le réseau, y compris de travailler avec les agriculteurs ?***

**J.E.** : Le projet de ville spongieuse (« Schwammregion Soonwald-Nahe », région spongieuse de Soonwald-Nahe) se focalise sur l'économie forestière et agricole, en mettant en place une série de petites mesures pour améliorer la rétention et l'infiltration de l'eau là où elle tombe. D'où l'importance de mener un projet de réseautage, réunissant autour de la table les forestiers et agriculteurs, pour déterminer les besoins concrets pour des mesures de prévention.

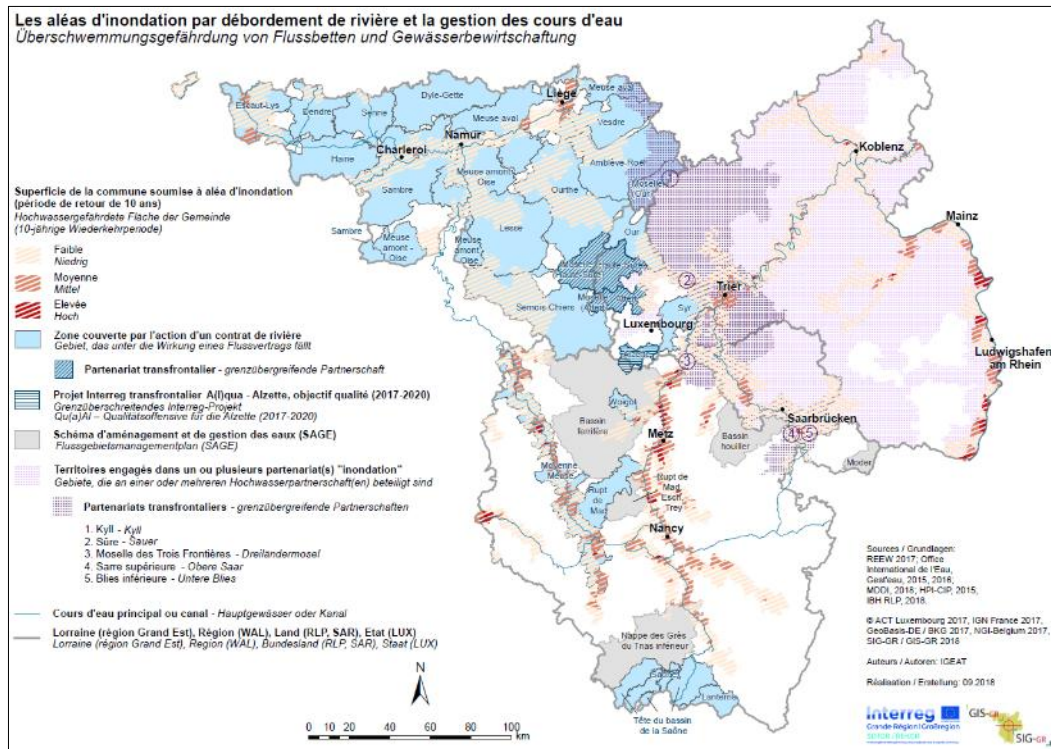
### ***Le serious game est-il également destiné aux personnes déjà en position de gestion ?***

**E.P.** : Non, il est surtout destiné aux citoyens, à partir de 16 ans. Il a vocation d'être employé pour les citoyens ainsi que pour les « experts ». Mais il faut faire attention quand on mène ce genre de *serious game* : certaines personnes victimes des inondations de 2021 par exemple ont mal vécu le jeu, se replongeant trop profondément dans leurs souvenirs. Il faut donc bien encadrer le jeu et le rôle des facilitateurs est essentiel. Le CORTEX dispose d'animateurs pour ce jeu, à contacter pour ce genre d'atelier.

### ***Que pouvez-vous dire de la coopération transfrontalière, malgré les différences de langue de part et d'autre de la frontière ?***

**C.K.** : La vallée de la Sarre a subi plusieurs crues ces dernières années. La question principale est de comprendre de quel soutien transfrontalier en amont on a besoin et comment interconnecter les systèmes de signalement/d'alerte propres à chaque pays et région. Quelle que soit la langue, il y a besoin de mesures de prévention, coordination de l'urgence et remise en l'état. Il existe au sein de la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre des sous-groupes pour la prévention des dangers. Au niveau communal ça marche assez bien pour identifier quel matériel échanger, mais la coopération transfrontalière est beaucoup plus difficile à un niveau plus élevé.

L'important, c'est aussi de toucher des gens intéressés par le sujet pour échanger des données et informations : c'est-là tout l'intérêt d'une approche bottom-up. Les experts passent souvent à côté des besoins. Il y a des actions communes et de la volonté de collaboration, notamment entre la Sarre et la France : comprendre ce que font les voisins, leurs outils, leurs réseaux, s'informer mutuellement, etc. en cas de rupture de digue par exemple.



LES ALÉAS D'INONDATION DANS LA GRANDE RÉGION  
(SOURCE : SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE LA GRANDE RÉGION)

***Vous parlez surtout de l'échelle communale, mais les échelles supérieures sont-elles aussi importantes pour ces enjeux ?***

**C.K. :** Oui, elles le sont aussi. L'important est d'améliorer la gestion commune des cours d'eau. Les commissions sont essentielles, mais il est plus facile de gérer les risques au quotidien à l'échelle communale.

***Quelles sont les difficultés liées à la langue au sein des différentes administrations impliquées ?***

**C.K. :** Plus on monte en responsabilité, plus c'est difficile. Au Luxembourg c'est généralement plus facile : la plupart sont trilingues. En France, une traduction simultanée est généralement prévue. Sur le terrain, ce n'est pas toujours évident. Les données utilisées ne sont pas les mêmes selon le côté de la frontière. Il n'y a pas d'automatisme : cela dépend de la situation concrète.

***Dans la région Soonwald-Nahe, que proposez-vous généralement comme ébauche de solution ?***

**J.E. :** De manière générale, nous proposons une série de petites mesures à mettre en place sur le terrain pour permettre de réagir tout en étant respectueux de la nature, et de répondre à différentes situations (sécheresse comme inondation) : en zone agricole par exemple, la création de multiples bassins de rétention, qui ont aussi des avantages pour les pratiques d'irrigation, ou en milieu urbain, des toitures vertes ou bleues.

***Avez-vous aussi des exemples d'actions menées en milieux forestiers ou agricoles ?***

**C.K.** : Tous les acteurs comptent, les agriculteurs aussi ! Mais les petites mesures arrivent vite à leur limite en cas de problèmes exceptionnels. Elles sont utiles, mais on doit pouvoir également réagir contre des catastrophes. Les bassins de rétention sont utiles jusqu'à une certaine limite. Si l'on ne compte que sur ces mesures ordinaires, on crée alors un faux sentiment de sécurité et quand elles se démontrent insuffisantes, ceci amène à de la frustration auprès des citoyens.

***Vous parlez de solutions basées sur la nature et sur les infrastructures. Quelle est selon vous le niveau de préparation de la population ?***

**C.K.** : Nous travaillons en atelier avec des communes et des citoyens, où nous émettons des avis neutres, une réaction objective, face aux propositions que l'on nous amène. C'est difficile d'atteindre tout le monde, mais c'est important. Il y a ceux qui participent et qui s'informent, généralement parce qu'ils ont déjà subi des inondations. Puis il y a les « inconscients » du danger ou ceux qui ont « perdu » la mémoire historique du danger puisque la dernière inondation date d'il y a longtemps. Lors d'un événement majeur, il y a lieu de donner un maximum d'informations.

***[Question du public] On parle de la culture du ou des risques, mais elle suppose une action sur la durée, de la répétition et de la variété. Qu'en est-il de la politique jeunesse de cette culture du risque ?***

**E.P.** : Oui, la culture devrait être permanente. Le CORTEX entame l'action, qui devrait être prolongée, même si actuellement on ne constate qu'il n'y a pas grand-chose qui se met en place. Pour la jeunesse, à ma connaissance, il n'y a très peu voire pas de choses mises en place face aux inondations. Pour les politiques, il faut savoir que certaines provinces entament la création de réserves de bénévoles pour réagir.

**L.G.** : Rejoint le constat d'E.P. En Wallonie, il existe des plans surtout au niveau provincial selon le niveau d'urgence, avec un numéro d'urgence qui s'active en cas de besoin. Mais en effet au niveau des écoles, il y a très peu d'activités de sensibilisation mises en place.

**C.K.** : En Allemagne, beaucoup de choses dépendent des acteurs locaux : par exemple, des actions de sensibilisation et de promotion menées par les pompiers à destination des parents et leurs enfants. Toutefois on ne peut pas encore parler de « culture du risque » diffuse auprès de la population. Il y a 10 ans, il avait été proposé de toucher les écoles pour développer une meilleure culture du risque mais cette proposition avait été refusée.

**J.E.** : Dans la région Soonwald-Nahe, la situation dépend de l'agriculteur en face : certains sont très ouverts, d'autres sont fermés, voire nient les risques. Mais le sujet devient de plus en plus important et répandu. Les mesures mises en place sont de petite envergure pour continuer à travailler comme auparavant et il faudrait agir en même temps à des échelles plus larges.

***[Question du public] Existe-t-il un jumeau numérique sur le territoire de la Grande Région pour simuler les risques et les réactions à prévoir ?***

**E.P.** : Pas à ma connaissance. Il existe une collaboration avec des bureaux pour placer des capteurs sur des bassins afin de prévenir les risques, mais pas un jumeau numérique.

**S.G.** : Pour le cas de la Vallée de la Vesdre, il existe un outil de modélisation pour des analyses a posteriori, mais pas comme outil de prévention des risques.

**C.K.** : En Rhénanie-Palatinat, il existe un jumeau géographique pour simuler les risques liés aux inondations. Il permet de modéliser et de visualiser les hauteurs d'eau afin de sensibiliser les citoyens. Il s'agit d'un logiciel, pas juste d'une carte fixe, projetable jusqu'au niveau d'un bâtiment, ou pour voir les effets de mesures ponctuelles. En Sarre, l'outil n'est pas aussi avancé.

*[Question du public] Comment réussir à vraiment toucher un maximum de citoyens, et pas juste se reposer sur les quelques-uns déjà impliqués ?*

**S.G.** : Dans le cas de la Vesdre, après les inondations de 2021, il y a eu beaucoup de participation parce que ça venait de se passer. C'était donc le bon moment, il ne faut pas attendre jusqu'à la prochaine catastrophe pour impliquer la population.

**C.K.** : Il faut être actif à deux échelons. La prévention des crues au niveau local, via des forums citoyens, des ateliers où les citoyens documentent une situation de départ pour analyser le pourquoi du comment. A noter que les médias ne parlent pas assez de ces ateliers, mais préfèrent faire la communication sur les risques a posteriori. Et deuxièmement, la rencontre des représentants communaux pour organiser des mises en œuvre ensemble. Il ne suffit pas de juste sensibiliser, mais aussi convaincre de participer.

**Conclusion et clôture**

**C.K.** : En Rhénanie-Palatinat, il existe un groupe de travail inter-communal sur comment mieux travailler ensemble et impliquer les citoyens. En collaboration avec la France, un deuxième travail est mené sur les lois et normes hydrologiques, mais la population ne comprend pas toujours les raisons des actions (élargir les lits de rivière, planter des arbres et arbustes en bord de cours d'eau, etc.). Le projet vise à créer des brochures, au format BD simple, pour communiquer et expliquer certaines mesures aux citoyens.

**Public** : Au sein du Sommet de la Grande Région, il y a un groupe de travail sur le « curatif » pour améliorer la connaissance des uns et des autres et permette de réagir plus efficacement : connaissances, outillages, exercices locaux, etc. Un sous-groupe (LU + FR + DE) travaille sur une plateforme afin de faire remonter et distribuer les informations, avec une traduction instantanée.

Le retour à la normale fait aussi partie des étapes importantes. Comment accompagner ? Cette gestion post-crise est malheureusement souvent oubliée et n'est d'ailleurs présente dans aucun document en Belgique, comme cela a été mis en évidence par le dernier rapport du Cerac.

## 2. Table ronde « Approvisionnement en eau et sécheresse »

### Intervenants

Prénom	Nom	Région	Organisation	Initiales
Serge	Schmitz	WAL	ULiège	S.S. (modérateur)
Nabila	Adjaoud	LUX	Administration de la Gestion de l'eau	N.A.
Marc	Closset	WAL	Société Wallonne de distribution en Eau	M.C.
Claire	Deroanne	WAL	IDELUX	C.D.
Georges	Kraus	LUX	Syndicat des eaux du barrage d'Esch-sur-Sûre	G.K.
Kay	Möller	SAR	Aquabench	K.M.
Jörn	Schultheiß	RLP	Hochschule Geisenheim University	J.S.



## Présentation

La table ronde sur l'approvisionnement en eau était composée d'un panel d'orateur varié qui couvrait les cinq territoires de la Grande Région. Grâce à la modération réalisée par S.S., la thématique a été explorée via plusieurs angles d'approche. Il s'agissait notamment d'établir un état des lieux sur les pénuries en eau lors des sécheresses estivales dans les différents territoires par les intervenants. La discussion s'est poursuivie en mettant en avant les outils existants et les stratégies pour prévenir et faire face aux pénuries. Les intervenants ont ensuite mis en avant les coopérations transfrontalières existantes à la fois en termes d'équipements et de législation. Ils ont également abordé des pistes d'amélioration de la quantité et de la qualité des nappes aquifères et des cours d'eau servant à l'alimentation en eau potable au travers de barrages. Les experts ont conclu avec une question émanant du public sur le rôle de l'aménagement du territoire dans la contribution à une meilleure gestion de l'eau.

## Discussion

### *Comment expliquez-vous la concentration des pénuries en eau dans votre territoire ?*

**M.C.** : Deux facteurs sont à prendre en considération dans la thématique de la gestion de l'eau en Wallonie. D'une part, l'organisation de la compétence de la gestion de l'eau et d'autre part le contexte géologique. En ce qui concerne la compétence de la distribution de l'eau, elle était communale au moment de la création de la Belgique en 1830. La compagnie intercommunale des eaux à Liège a été la première structure à passer outre l'échelle communale et à intégrer la gestion de l'eau à l'échelle pluricommunale. Ailleurs cette compétence est restée communale. En 1913, la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) a été créée en Belgique pour distribuer l'eau potable dans les communes qui ne pouvaient pas le faire elles-mêmes. Suite à la régionalisation de diverses compétences en 1980, la société wallonne des eaux (SWDE) a repris quant à elle, à l'échelle régionale, ce service pour une grande partie du territoire wallon. Sur le reste du territoire wallon (surtout sa partie sud-est), cette compétence est restée communale. Aujourd'hui de nombreuses petites communes sont tributaires de ce dont elles disposent. Il est donc nécessaire de les aider à rentrer dans un dispositif plus large pour sécuriser l'approvisionnement. Le contexte géologique est caractérisé par d'importants aquifères au sein de sous-sols calcaires qui fournissent plus de 30% de l'eau distribuée en Wallonie et qui sont peu sensibles à la sécheresse. Les aquifères sablonneux présentent quant à eux une vulnérabilité face à la sécheresse. Il en va de même en Ardenne où les sous-sols peu fracturés et très compacts génèrent des aquifères assez superficiels qui tendent à se tarir assez vite en cas de sécheresse prolongée.

**J.S.** : Dans le contexte allemand, la géologie est caractérisée par des massifs schisteux qui engendrent des problèmes de recharge des eaux souterraines. La problématique des sécheresses se concentre surtout l'été pour l'approvisionnement en eau, sur de grandes surfaces notamment avec le défi de la sécheresse des fleuves.

**K.M.** : En Sarre, l'eau est facilement stockée en sous-sol. Le problème réside dans la vétusté des infrastructures pour livrer l'eau dont on a besoin. A partir de 25 degrés Celsius, des changements importants apparaissent et les besoins en eau sont accrus.

**N.A.** : Au Luxembourg, 50% de l'eau potable provient du lac de la Haute-Sûre situé en Ardenne et le reste est issue de nappes souterraines via des forages. Dans la Région Mullerthal, des communes autonomes exploitent leurs propres ressources qui toutefois ne sont pas inépuisables. Ces communes autonomes sont invitées à travailler entre elles afin d'aboutir à une gestion intercommunale de l'eau. L'État aide financièrement les communes pour l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'eau.<sup>3</sup>

**G.K.** : Pour les communes du Grand-Duché qui ne sont pas autonomes, une structure nationale a été créée dans les années 1960. Elle a permis de raccorder de nombreuses communes au lac de la Haute Sûre. Au vu de la forte croissance démographique du pays, il est nécessaire d'anticiper les besoins futurs.

### **Comment prévenir les risques de pénurie en eau ?**

**J.S.** : Des restrictions en matière d'usage de l'eau non essentiel sont mises en place en Rhénanie-Palatinat. Il existe également un défi de distribution de l'eau avec les forages de puits nécessaires pour les usines de production d'eau gazeuse. Il est apparu que le feu vert avait été donné pour la réalisation de forages mais, en raison de la crise climatique, les citoyens n'étaient plus d'accord avec la réalisation de ces forages. Même si l'usine est vue positivement au niveau économique, le seul critère économique ne peut suffire et les préoccupations environnementales des citoyens se font ressentir.

**N.A.** : Au Luxembourg, le Ministère de la Gestion de l'eau émet des avis de phase rouge ou phase orange en cas de sécheresse afin de limiter les usages non essentiels selon la situation. Ce système n'a pas dû être utilisé les dernières années mais le Ministère publie régulièrement des campagnes de sensibilisation à l'égard de l'utilisation de l'eau. La sensibilisation et la mise en place de plans d'actions sont nécessaires pour répondre à l'augmentation de la consommation en eau dans le futur, qui est associé à la significative croissance économique et démographique attendue au sein du pays.

**G.K.** : Une tarification est mise en place l'été si les seuils de consommation sont dépassés avec des pénalités financières importantes, surtout l'été.

### **Quelles stratégies sont mises en place pour éviter les pénuries en eau ?**

**N.A.** : La stratégie luxembourgeoise de gestion de l'eau repose sur trois piliers : sécuriser les ressources existantes, trouver de nouvelles ressources, économiser l'eau et créer un plan d'action de sensibilisation. La consommation d'eau se répartit de la manière suivante : 60% de l'eau est consommée par le secteur des ménages, alors que le reste est utilisé, dans l'ordre, par l'agriculture et en dernière place le secteur industriel. La stratégie sur l'eau sur le long terme est en cours d'élaboration au sein des ministères avec un volet changement climatique encadré. Ce document est prévu pour 2026-2027. Actuellement il s'agit d'un tarif unique avec différents secteurs (ménages, industriel, agricole, HoReCa , etc.). La tarification de l'eau peut aider et des réflexions sont en cours. Le prix de l'eau ne devrait pas être le même pour une piscine que pour les besoins du quotidien sur le long terme mais cela nécessite une volonté politique forte.

<sup>3</sup> [Elaboration du 3e plan de gestion - Document final - Administration de la gestion de l'eau - Le gouvernement luxembourgeois](#)

**M.C.** : Lorsque les réserves en eau sont fortement réduites, l'utilisation de l'eau est à préserver pour les usages essentiels. Si cela n'est pas respecté, des amendes peuvent être accordées par les communes qui sont les autorités compétentes. La Wallonie a pris des mesures pour améliorer son réseau de distribution d'eau là où il est vétuste et réduire les risques de fuites avec la mise en place du dispositif Docteur « Leak », une plateforme de détection des fuites sur les réseaux d'eau qui permet de les réparer rapidement.<sup>4</sup> Un réseau de "conduites autoroutes de l'eau" a commencé à être mis en place dans le cadre du "Schéma régional des ressources en eau"<sup>5</sup>, débuté en 2010, sa finalisation est prévue en 2030.

En Wallonie, la gestion de l'eau est une mission permanente qui prend en compte l'évolution, la modélisation mathématique des masses d'eau réalisée avec l'Université de Liège. Les modèles avaient prédit ce qui s'est passé, les masses d'eau sont en équilibre avec le réseau hydrologique. Concernant l'agriculture, une agriculture pluviale, évitant le recours à un système d'irrigation, est à privilégier. Les systèmes d'irrigation ne sont à utiliser qu'en dernier recours, en cas de manque d'eau.

**J.S.** : En Rhénanie-Palatinat, il existe un plan d'action lancé par le ministère de l'environnement qui consiste en une directive. Il reprend des solutions suite aux inondations de 2021 et propose de créer un nouveau réseau pour travailler avec les régions et acteurs en dehors des frontières du Land. La démarche est basée sur des ateliers avec une implication de nouveaux acteurs tels que les bureaux de planification et le monde scientifique.

**K.M.** : Le masterplan "Zukunftssichere Wasserversorgung im Saarland 2040"<sup>6</sup> est élaboré par le gouvernement du Land pour l'approvisionnement en eau des ménages mais pas pour l'agriculture. Il existe des réserves en eau suffisantes mais le problème réside dans la tarification des nouvelles techniques et infrastructures pour 2030-2040. Un benchmark a été réalisé avec les données de plus de 6000 usagers et plus de 2000 entreprises mais le manque de personnel pour faire le suivi représente un obstacle.

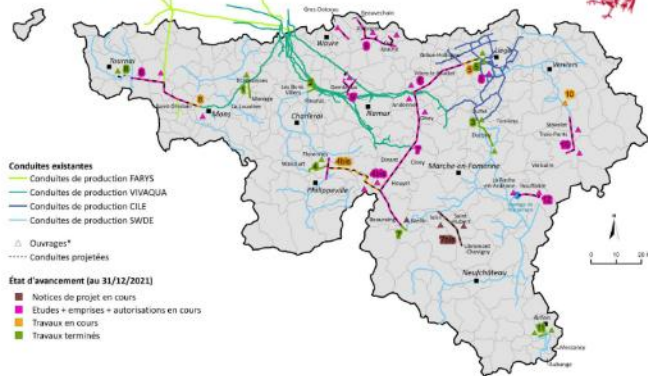
**C.D.** : En Wallonie, il existe un projet de décret visant une priorisation des usages. Par exemple, l'abreuvement du bétail passe avant et l'irrigation des terres passe en second dans le cas de l'agriculture.

<sup>4</sup> [Docteur "Leak" au chevet de nombreuses régies communales | SWDE](#)

<sup>5</sup> [Schéma régional des ressources en eau - État de l'environnement wallon](#)

<sup>6</sup> [vewsaar.de/fileadmin/dokumente/Aktuelles/pm2025/MPW2040\\_Zukunftssichere\\_Wasserversorgung\\_SL.pdf](https://vewsaar.de/fileadmin/dokumente/Aktuelles/pm2025/MPW2040_Zukunftssichere_Wasserversorgung_SL.pdf)

Schéma régional des ressources en eau



7bis	Sécurisation Centre-Ardenne, liaison Tellin - Saint-Hubert - Libramont (ressource SWDE)
8	Sécurisation Borinage et Wallonie picarde, liaison Ghlin (Mors) - Gaurain-Ramecroix (Tournai) (ressources VIVAGUA et SWDE)
9 et 9'	Sécurisation Brabant wallon est (Grez-Doiceau, Orp-Jauche, Beauvechain, Jodoigne) et sécurisation Gembloux (ressource SWDE)
10	Sécurisation Stavelot, Trois-Ponts et Vielsalm (ressource SWDE)
11	Sécurisation Sud-Luxembourg (Arlon, Aubange et Messancy), liaison Udange - Messancy (ressource SWDE)
12	Sécurisation Houffalize, liaison barrage de Nisramont - Darcy (Fontenaille) (ressource SWDE)

ZUKUNFTSPLAN WASSER RHEINLAND-PFALZ



Masterplan  
Zukunftssichere Wasserversorgung  
im Saarland 2040

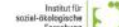


SCHÉMA RÉGIONAL DES RESSOURCES EN EAU (WALLONIE), ZUKUNFTSPLAN WASSER RHEINLAND-PFALZ (RHÉNANIE-PALATINAT) ET MASTERPLAN ZUKUNFTSSICHERE WASSERVERSORGUNG IM SAARLAND 2040 (SARRE) (SOURCE : SWDE © SPW – 2022)

**Quels sont les outils et aménagements transfrontaliers pour la gestion de l'eau ?**

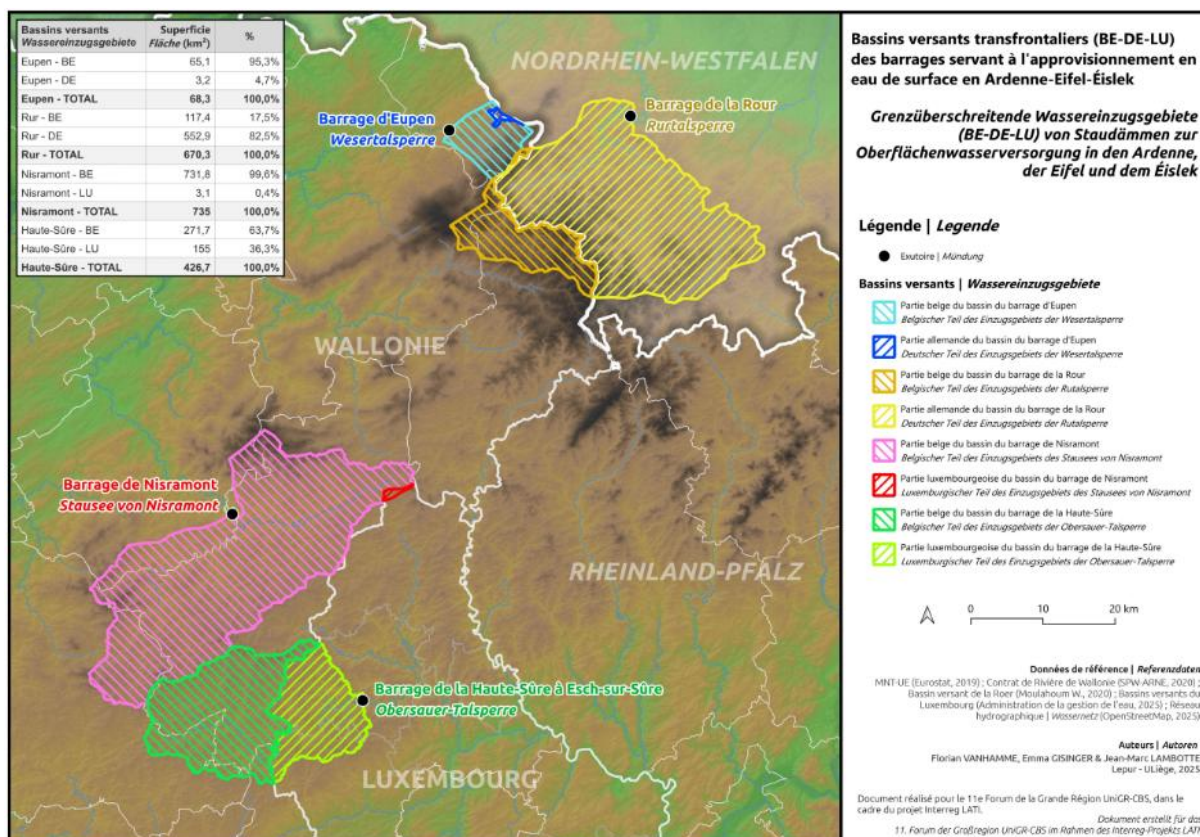
**G.K.** : Deux tiers du bassin versant du barrage de la Haute Sûre qui alimente le Luxembourg pour la moitié de ses besoins en eau potable se situe en territoire belge. Il existe une loi de protection luxembourgeoise et des programmes de mesures volontaires. La coopération entre le Ministère de l'Environnement luxembourgeois et la Wallonie a permis la mise en place de part et d'autre de la frontière des zones de protection. Les zones de protection pourraient encore être renforcées en Wallonie. Une convention existante sur les zones de protection reprend uniquement des intentions. Une nouvelle convention devrait être créée pour traduire en mesure et avoir une approche opérationnelle pour les zones de protection comme cela existe déjà pour l'assainissement.

**M.C.** : Des contacts ont été menés avec le Luxembourg pour une interconnexion entre le barrage de la Haute-Sûre et celui de Nisramont étant donné que ce dernier est un pré-barrage mais pas un grand barrage. Ce barrage a une capacité actuelle de seulement 2 millions de m<sup>3</sup> et une étude est en cours à la Région Wallonne pour un rehaussement de 4 m de haut pour augmenter fortement sa capacité.

**J.S.** : La Rhénanie-Palatinat travaille sur des actions pour le stockage des eaux depuis les inondations notamment via le projet « Schwammregion ». Les mesures sont singulières et ne sont pas encore coordonnées. Il est primordial de voir les défis en communs pour travailler sur des projets et les mettre en œuvre en intégrant une plus large échelle.

**N.A.** : Le volet assainissement est déjà traité en transfrontalier notamment avec les stations d'épuration des eaux à Martelange et Steinfort pour le Luxembourg et la Belgique. Une convention existe avec une exploitation de la station de Martelange par la SIBEL (compagnie luxembourgeoise) à 100%, les frais de fonctionnement étant répartis entre les deux pays tenant compte du volume d'équivalents habitants que la station dessert de part et d'autre de la frontière. En contrepartie, c'est IDELUX qui est le gestionnaire de la station d'épuration de

Steinfort même si celle-ci se situe et rejette ses eaux au Luxembourg. La coopération transfrontalière a lieu également entre le Luxembourg et l'Allemagne notamment avec la station d'épuration d'Echternach à la frontière allemande qui a été construite en commun et est gérée par le SIDEST (Syndicat Intercommunal de Dépollution des eaux résiduaires de l'Est). À Rosport, la station d'épuration construite grâce à un partenariat transfrontalier est gérée par un syndicat allemand. Ces projets sont des excellents exemples de coopération transfrontalière.



LES BASSINS VERSANTS TRANSFRONTALIERS ENTRE LE LUXEMBOURG, LA BELGIQUE ET LA RHÉNANIE NORD-WESTPHALIE (CREDITS : LEPUR)

### Comment gérer la quantité et la qualité de l'eau extraite de la nappe aquifère ?

**N.A.** : Le grès du Luxembourg présente un aquifère important. Les prélèvements de l'eau sont réglementés avec une autorisation fournie par le Ministère de l'Environnement au Luxembourg. Dans les textes législatifs, ce sont des réserves d'intérêt national à définir. Sur cette aquifère, on veut légiférer pour donner de l'importance à la distribution d'eau publique et interdire l'eau déminéralisée des minéraliers.

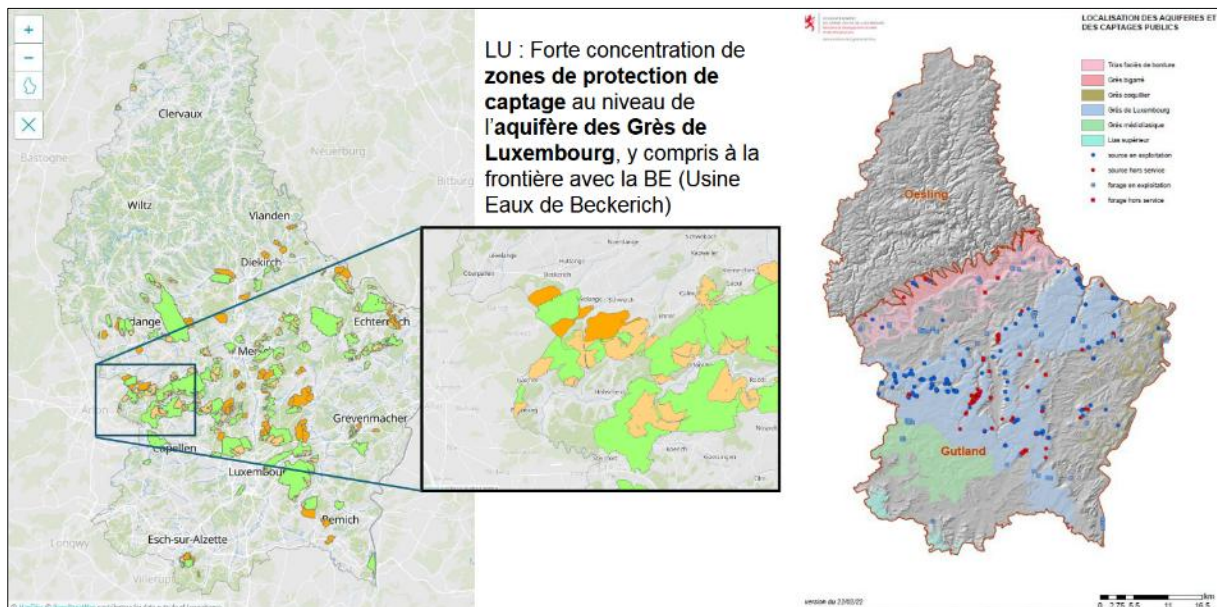
**M.C.** : Il ne faut pas tout miser sur l'eau de surface parce qu'elle s'épuise rapidement en cas de forte demande. Des stations d'épuration devraient être créées pour atteindre le ratio d'une station d'épuration par 2000 habitants. La Wallonie est en retard dans la création de ces stations qui représentent la solution.

**J.S.** : L'augmentation des températures et les sécheresses poussent le Luxembourg à envisager à terme de pomper une partie de l'eau potable dans la Moselle du côté de la commune de Schengen, près du point des trois frontières. Des contraintes techniques devront être levées avant de mettre en œuvre une telle solution. Des problèmes de biofilms peuvent apparaître dans l'eau lorsque celle-ci a des températures plus élevées. Il faut intégrer une attention particulière à l'impact écologique notamment au niveau de l'eau qui sera rejetée dans le cours d'eau et ne pas juste voir l'eau comme une consommation pour la population mais comme un système écologique.

**K.M.**: Une situation grave ne doit pas être aggravée. Au niveau européen la directive 2020/2184/UE<sup>7</sup> définit les standards de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ceux-ci sont actuellement discutés en Allemagne. Les stations d'épuration doivent en conséquence être rénovées. Certains pays ne sont pas d'accord avec cette directive notamment pour des raisons financières.

**M.C.** : Certaines activités sont interdites ou réglementées dans les bassins d'alimentation des prises d'eau. Les procédures de traitement ne sont pas les mêmes pour les bactéries que pour les polluants diffus et éternels qui ne se dégradent pas. Des zones de surveillance doivent être créées pour une prise d'eau stratégique. L'idée est d'avoir un impact réel et d'être dans l'anticipation de la pollution.

**J.S.** : Nous devons respecter nos ressources en eau, que ce soit dans agriculture, dans la foresterie, etc. En Rhénanie-Palatinat, on arrose parfois les vignes avec l'eau potable. Les solutions pourraient être dans le prix de l'eau qui n'est pas assez élevé vis-à-vis de certains usages. Cela pourrait pousser les agriculteurs à choisir des plantes plus résistantes nécessitant moins d'eau, à produire différemment, ou les forestiers à se questionner où planter quelle espèce dans les forêts, tenant compte de leur besoin en eau, etc.



LES ZONES DE PROTECTION DE CAPTAGE AU LUXEMBOURG (CRÉDITS : LEPUR)

<sup>7</sup> <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2020/2184/oj?locale=fr>

*[Question du public] Comment l'aménagement du territoire peut contribuer à une meilleure gestion de l'eau ?*

**C.D.** : En rechargeant en eau les aquifères, en évitant l'imperméabilisation des sols et en tenant compte de l'eau disponible avant tout projet.

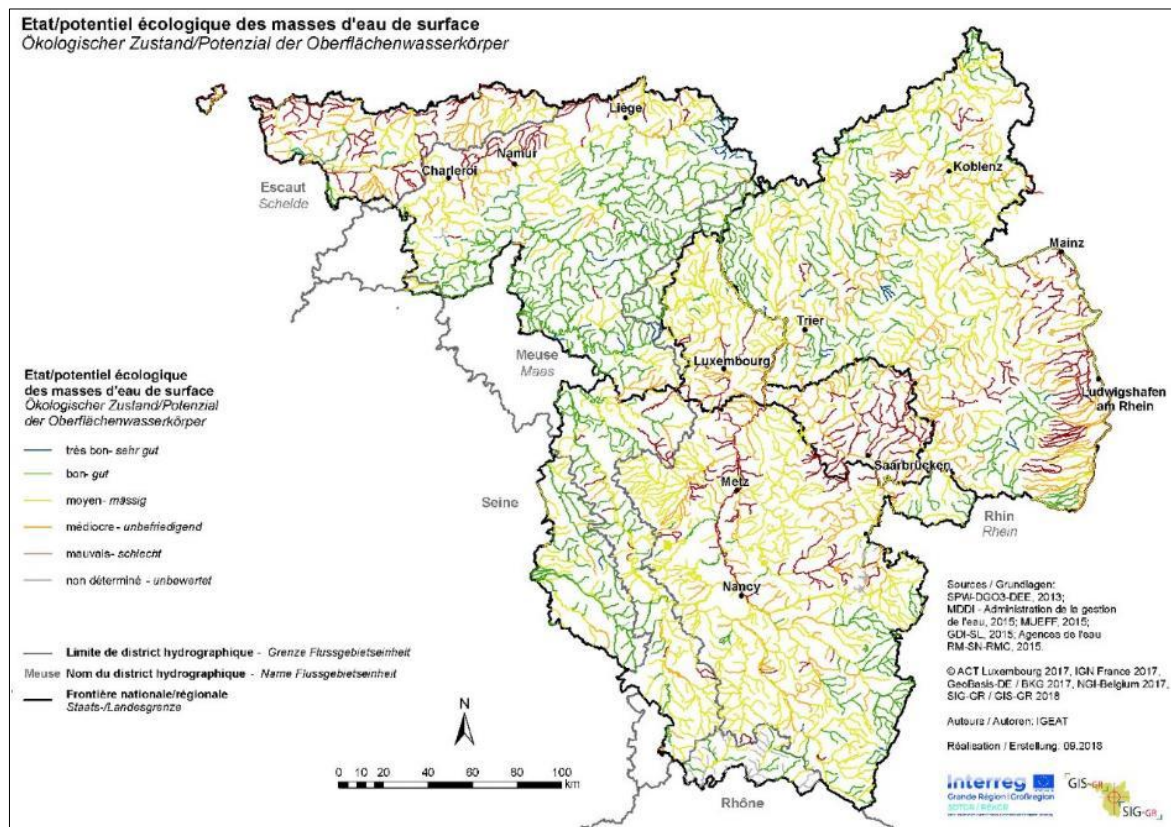
**J.S.** : L'eau doit être au centre de l'intérêt dans l'aménagement du territoire, pour planifier l'infrastructure agricole ou autre, mettre en œuvre des mesures et analyser dans une approche pour un changement à long terme.

**K.M.** : Si l'eau vient d'un robinet, elle doit avoir le juste prix en fonction de sa qualité et de son usage. Pourquoi utiliser de l'eau potable pour arroser le jardin ? Créer la conscience, avoir le courage et interdire davantage dans une vision de coopération et non de compétition, serait bénéfique pour garantir un avenir aux ressources en eau. Travailler ensemble, plus efficacement et impliquer l'industrie sont des leviers supplémentaires.

**G.K.** : L'eau ne doit pas être gérée par un seul ministère.

**N.A.** : Dans tout projet le sujet de l'eau est traité, notamment dans les plans d'aménagement lors d'extension de nouveaux quartiers, etc. Le Ministère remet un avis négatif si la ressource est insuffisante mais parfois l'avis n'est pas suivi, ce qui produit de la frustration.

**M.C.** : La gestion des eaux pluviales et l'infiltration des eaux sur la parcelle est à privilégier dans les projets d'urbanisme.



L'ÉTAT OU POTENTIEL ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE (SOURCE : SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE LA GRANDE RÉGION)

### 3. Table ronde « Prévention et gestion des risques de feux de forêt en cas de sécheresse »

#### Intervenants

Prénom	Nom	Région	Organisation	Initiales
Kevin	Thibaut	WAL	Université de Liège	K.T. (modérateur)
Florian	Baljé	WAL	Zone de secours Luxembourg	F.B.
Klaus	Borger	SAR	FGB Saar-Hochwald	K.B.
Nils	Bourland	WAL	CERAC	N.B.
Lydia	Burkhardt	RPL	Landesforsten	L.B.
James	Fridli	LOR	Ministère de l'intérieur	J.F.
Felix	Hackelbörger	RPL	MKUEM	F.H.
Marc	Sezyk	LOR	ONF	M.S.
Vincent	Verrue	WAL	SPW ARNE	V.V.



#### Présentation

Le panel, animé par Kevin Thibaut, a pu aborder le thème de plusieurs points de vue grâce à la diversité et aux expertises spécifiques des intervenants. À l'exception du Luxembourg,

toutes les régions de la Grande Région étaient représentées. Les activités des panélistes étaient également variées, depuis la lutte contre les incendies au niveau local et opérationnel jusqu'à l'analyse des risques au niveau national et la protection à long terme des forêts privées et publiques. Cet atelier a couvert divers thèmes, allant de l'analyse des risques spécifiques à chaque pays à la gestion transfrontalière des catastrophes, illustrée par l'exemple de l'utilisation des moyens aériens, en passant par différentes stratégies de prévention et la préservation générale des forêts et des zones végétalisées publiques et privées.

## Discussion

### *Pourquoi parlons-nous des feux de forêt pendant les périodes de sécheresse dans le cadre de ce forum ?*

**K.T. (avec des informations supplémentaires) :** La hausse des températures moyennes prolonge les périodes de sécheresse estivales et accélère l'assèchement des sols, des sous-bois et des végétaux morts. Il en résulte des combustibles facilement inflammables qui peuvent s'enflammer à la moindre étincelle, provenant par exemple de véhicules, de grillades ou de la foudre. En raison de la modification de la répartition des précipitations, les sols sont également plus vulnérables et moins résistants, ce qui entraîne l'apparition de vastes zones de végétation sèche. Ni le changement climatique ni la multiplication des incendies de forêt qui en résulte ne s'arrêtent aux frontières nationales. La protection de la nature et des forêts, la prévention des incendies de forêt et la gestion des crises aiguës doivent donc être envisagées au-delà des frontières nationales. Et c'est déjà le cas, que ce soit pour tester des canadairs ou pour apporter une aide concrète au moment d'un incendie.<sup>8</sup>

La Grande Région présente un paysage forestier varié. Les forêts mixtes de feuillus, dans lesquelles dominant principalement l'hêtre, le chêne et l'érable, sont typiques. Dans les zones plus élevées ou plus fraîches, on trouve davantage de forêts de résineux avec des épicéas, des sapins et des pins, qui ont souvent été créées à l'origine par le reboisement de landes. Dans l'ensemble de la Grande Région, les forêts jouent un rôle important pour la biodiversité, la protection du climat et les loisirs. Elles génèrent aussi une importante activité économique directe et indirecte sur chaque territoire qui compose la Grande Région.

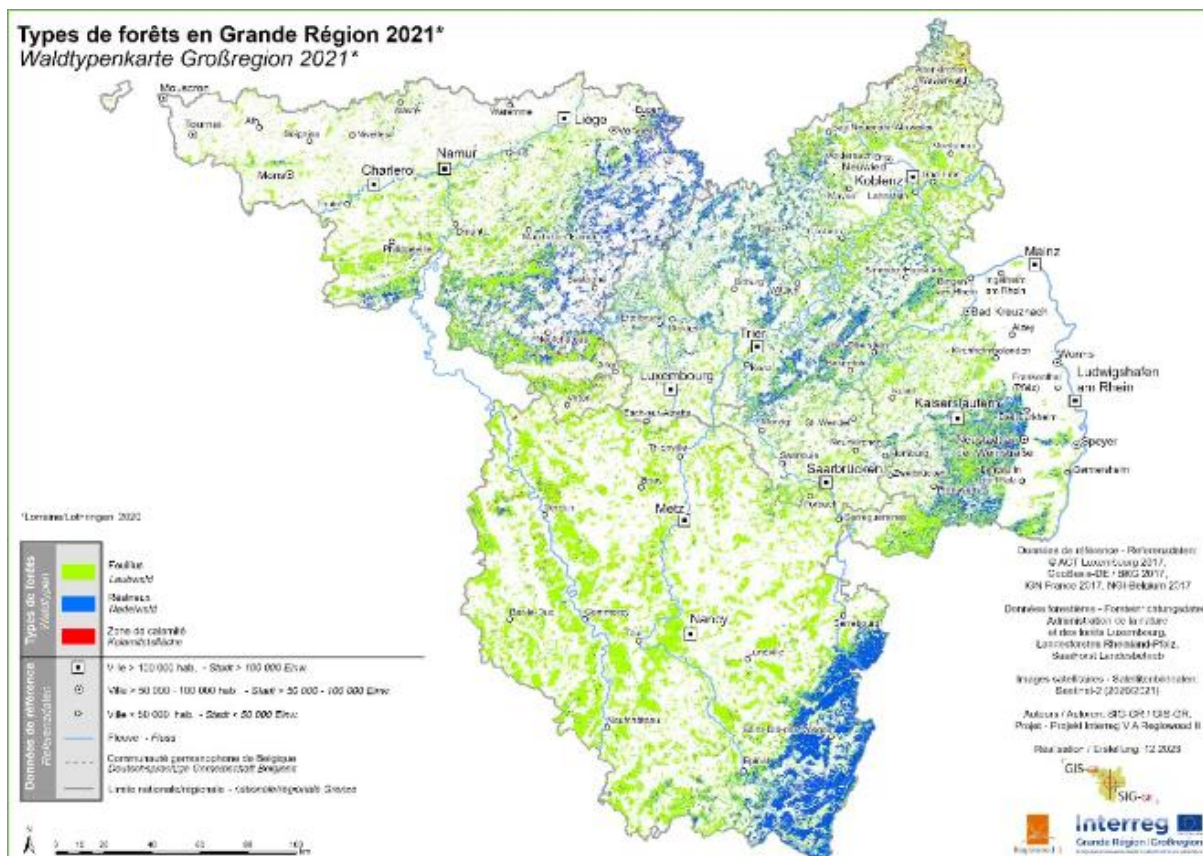
---

<sup>8</sup> Samedi, 12/04/25 Houffalize: [Incendie de feu de forêt en Belgique : des pompiers du Grand-Duché envoyés en renfort | Le Quotidien](#)

Juin 2023 Eupen : [Des pompiers allemands de retour en fagnes pour un exercice-incendie | Vedia](#)

Juin 2023 Lauterbach : [SR.de: Umgestürzter Baum löste Waldbrand bei Lauterbach aus](#)

Jeudi, 25/07/19 Ottange-Nondkeil: [France : les champs sont en feu à Ottange-Nondkeil | Le Quotidien](#)



TYPE DE FORÊTS DANS LA GRANDE RÉGION (SOURCE : SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DE LA GRANDE RÉGION)

**Comment les risques de feux de forêt ont-ils évalués en Wallonie, en Sarre, en Rhénanie-Palatinat et en Lorraine ?**

**N.B. :** Le CERAC en Belgique ne travaille pas en priorité sur les risques à court terme, car ceux-ci sont gérés par le ministère de l'Intérieur. Le CERAC développe plutôt des scénarios à moyen et long terme pour les 10, 20, 30 prochaines années, voire jusqu'à la fin du siècle. Il définit des scénarios et des tendances approximatifs à l'aide d'une approche « quick and dirty ». Le premier résultat est un rapport sur les risques de feux de forêt en Belgique, qui met en évidence certaines priorités.<sup>9</sup> À la suite de cette étape, une analyse à moyen terme a été lancée, qui est en cours et devrait durer environ deux ans. Elle vise à intégrer les perspectives académiques, politiques et pratiques afin de parvenir à des solutions concrètes. Cette étape portera davantage sur les scénarios de réchauffement climatique que sur un horizon temporel, même s'il existe bien sûr un lien entre les deux. Il faut également être précis quand on parle de « feux de forêt ». En effet, le travail du CERAC porte plutôt sur le risque global des feux en milieu riche de végétation, qui peuvent se produire dans les champs ou les prairies, en dehors des forêts.

<sup>9</sup> Rapport *Is Belgium ready for more frequent and intense wildfires : rpt wildfire risks in belgium 20250228 cerac ngi en v2.2.pdf*

**V.V.** : Le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE) agit au niveau régional et joue principalement un rôle de coordination dans la prévention et la gestion des feux de végétation. Le service de la Direction des Ressources Forestières constate depuis deux ou trois ans un besoin accru d'enquêtes sur ce sujet. A cette fin, il s'inspire de l'Office National des Forêts en France et structure progressivement ses enquêtes. Le SPW ARNE s'engage en faveur de la coopération et de la coordination de certains acteurs. Deux fois par semaine, il publie une analyse des risques et fournit des informations sur les possibilités de prévention, de surveillance, de signalisation, de représentation médiatique, d'interdictions éventuelles, etc.

**F.H.** : Un intérêt croissant des médias sur la thématique se produit en Rhénanie-Palatinat. Depuis que le feu de forêt qui a ravagé le château de Hambach en 2022 le thème est au centre de l'attention. Au cours des dernières années, la Rhénanie-Palatinat a perdu environ 10 hectares de forêt dans une trentaine de petits feux. Le nombre de ces épisodes augment, mais ceux-ci restent relativement limités en raison de la structure des forêts. La Rhénanie-Palatinat compte principalement des forêts de feuillus et des forêts mixtes, ce qui rend le risque de feu plutôt gérable.

**L.B.** : En raison du changement climatique, les petits feux de forêt vont certes augmenter, même si les incendies sont généralement causés par des erreurs humaines.

**K.B.** : En Sarre, la proportion de forêts de feuillus est encore plus importante qu'en Rhénanie-Palatinat et le risque de feux est moindre dans les forêts naturelles. Le manifeste de la communauté forestière (FBG) Saar-Hochwald sur la réduction des risques de feux de forêt explique certains principes fondamentaux :

### Réduction du risque d'incendie de forêt du point de vue de la communauté forestière Saar-Hochwald w.V.

- **Gestion forestière proche de la nature et cohérente**
  - Pas de coupes rases dans les forêts de conifères (réduction des combustibles horizontaux au sol)
  - Pas de plantations monospécifiques de conifères ; à la place, des cultures comprenant au moins 80 % de feuillus
  - Pas de « coupes à blanc intensives » ; maintien d'un couvert forestier d'au moins 80 %
- **Amélioration de l'état des sols**
  - Sylviculture (forêts mixtes pour améliorer la formation de l'humus = rétention d'eau)
  - Réduction des infrastructures forestières, adaptation des techniques d'exploitation (protection des sols = rétention d'eau)
  - Chasse (amélioration de la végétation accompagnatrice forestière pour favoriser la formation de l'humus = rétention d'eau)
- **Amélioration du microclimat**
  - Sylviculture (forêt mixte étagée avec une végétation accompagnatrice riche en espèces)
  - Réduction des infrastructures pour améliorer le climat intérieur de la forêt (réduction de l'effet de cheminée)
  - Pas d'ouverture des houppiers = puits de fraîcheur = réduction du dessèchement de l'humus de surface
- **Amélioration du régime hydrique forestier**
  - Suppression de tous les dispositifs de drainage (fossés le long des chemins, etc.)
- **Chasse de protection des forêts**
  - Soutien des objectifs mentionnés aux points 1, 2 et 3.

**M.S.** : La France connaît une tendance similaire à celle de la Rhénanie-Palatinat. Il y a quelques années, les feux de printemps étaient les plus fréquents, mais ce n'est que depuis 2022 que les feux d'été sont au centre de l'attention. Même s'il y avait déjà eu de grands feux auparavant, ils sont devenus de plus en plus fréquents ces dernières années en raison des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse prolongées. En 2022, des feux de forêt ont ravagé à plusieurs endroits en France et, en trois jours seulement, 1.000 hectares de forêt ont disparu dans la zone du Jura. Cela a poussé divers acteurs de la Région Grand Est (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) à aborder également cette thématique. En mars 2026, une étude sur les feux de forêt dans cette région sera lancée.

Dans le cas des feux de forêt, ce sont surtout les conditions générales et la combinaison de certains événements qui jouent un rôle. Plusieurs facteurs comme l'origine du feu, le relief, les réserves d'eau dans le sol, ont une influence et, ensemble, ils constituent ce que l'on appelle l'«aléa». Une fois que l'aléa est défini, des mesures et des réglementations appropriées peuvent être mises en place. En France, il existe à cet effet le Code forestier<sup>10</sup>, qui permet d'activer automatiquement certaines mesures en fonction du degré de gravité du risque.

<sup>10</sup> Nouveau Code Forestier : [Légifrance - Droit national en vigueur - Codes - Code forestier \(nouveau\)](#)

Le risque de feux de forêt est moindre dans une forêt qui se porte bien, car « une forêt qui est à risque est une forêt qui ne va pas bien. »

### *Comment s'organise concrètement l'aide transfrontalière opérationnelle ?*

**J.F. :** La coopération transfrontalière est plus facile au niveau des acteurs de terrain, qu'au niveau politique. Sur le terrain, les forces d'intervention venues d'Allemagne, de France, du Luxembourg ou de Belgique partagent le même langage. Mais il est difficile pour le niveau politique de la Grande Région de faire preuve de solidarité et de s'entraider au-delà des frontières.

Au niveau régional, de grands progrès ont été réalisés. Par exemple, une convention a été signée avec la province du Luxembourg en Belgique afin que les forces d'intervention françaises puissent intervenir dans les zones limitrophes. Cependant, lorsque les pompiers locaux ne peuvent plus apporter leur aide, par exemple parce qu'ils sont occupés à lutter contre leurs propres incendies, il faut faire appel à un niveau supérieur. En France, on s'adresse alors à la « Zone de Défense ».

En ce qui concerne les difficultés liées à l'entraide, il faut mentionner les différentes doctrines d'approche liées à la gestion des urgences propres à chaque pays. En Allemagne, par exemple, les équipements pour la gestion des feux de forêt ne diffèrent pas de ceux pour la gestion des incendies en milieu urbain, tandis qu'en France, il existe une doctrine spécifique aux feux de forêt. Il cite comme exemple son intervention personnelle lors de feux de forêt à Petersbächel en Rhénanie-Palatinat<sup>11</sup> où les pompiers allemands leur ont laissé une autonomie totale. En plus, la langue constitue effectivement un obstacle, même si parfois avoir une connaissance (même basique) de l'autre langue permet d'améliorer significativement la coopération et le bon fonctionnement des opérations.

**F.B. :** La coopération sur le terrain fonctionne bien dans l'ensemble, grâce aussi aux formations dans ce contexte. Celles-ci sont à ce stade plus avancées en France qu'en Belgique. Des conventions existent dans les régions frontalières entre la Belgique, la France et le Luxembourg, mais ont une portée locale. Elles sont donc limitées et atteignent rapidement leurs plafonds lors d'interventions de grande envergure. Dès que l'intervention se déroule à un niveau macro, les conventions ne s'appliquent plus et ce sont alors les contacts personnels qui permettent réellement la coopération.

Il est donc primordial d'échanger les connaissances pour connaître les capacités des autres, pour une correcte répartition des compétences, des ressources et des responsabilités. Il serait donc utile de créer une sorte de catalogue des capacités des voisins. Dans la Zone de Défense Est en France, il existe un ordre zonal d'opération qui répertorie les moyens de lutte contre les feux de forêt en fonction de la zone à risque.

### *Quelle est la situation actuelle en matière de lutte contre les incendies de forêt à l'aide de canadiens ?*

<sup>11</sup> 19/06/2022 Feux Petersbächel: Überörtliche Unterstützung Waldbrand Südwestpfalz | Feuerwehr der VG Bellheim

**K.T. (avec des informations supplémentaires) :** Depuis 2019, rescEU existe en tant que réserve stratégique européenne dans le cadre du mécanisme de protection civile de la Commission européenne, avec pour objectif de regrouper les moyens aériens et terrestres disponibles dans toute l'UE pour faire face à des situations d'urgence telles que les feux de forêt, les inondations ou d'autres catastrophes majeures. Afin d'améliorer l'efficacité et la disponibilité de cette réserve, la Commission a décidé de financer la mise en place d'une flotte aérienne permanente de lutte contre les feux, comprenant à la fois des avions et des hélicoptères.<sup>12</sup> Le marché privé s'ouvre également de plus en plus aux canadiens. Début 2024, la société luxembourgeoise Cargolux a fondé la filiale Aquarius AFF, spécialisée dans la lutte aérienne contre les incendies. Dans ce cadre, Cargolux a commandé douze avions bombardiers d'eau de type Air Tractor AT-802F Fire Boss. Les premiers appareils ont été livrés fin 2023 et deux d'entre eux ont atterri à l'aéroport de Luxembourg (Findel).<sup>13</sup>



LES AVIONS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES (SOURCE : VIRGULE.LU, FRANCE3.FR)

**J.F. :** Pour rendre les canadiens opérationnels, il faut tester les réserves d'eau locales. En France des tests sont régulièrement effectués afin d'identifier les ressources en eau adaptées à la lutte contre les incendies : dans la zone de la Défense Est, il existe 16 réserves potentielles pour les avions, dont deux présentent un intérêt pour la Grande Région : le Lac des Vieilles Forges dans les Ardennes, qui a été testé avec les collègues belges, et les réserves d'eau de la Moselle, testées en collaboration avec les collègues de Rhénanie-Palatinat. En outre, la France possède des hélicoptères nationaux de lutte contre les feux et loue chaque année pendant la période estivale 10 hélicoptères supplémentaires. Ceux-ci peuvent être mobilisés sur la base d'analyses des besoins. À cette fin, des analyses régulières sont effectuées en France pour évaluer les risques. Plusieurs paramètres tels que la végétation morte et vivante, la météo, la vitesse du vent, la température, etc. sont pris en compte et, sur la base de ces analyses, le nombre de moyens aériens nécessaires est prédéfini. Il est possible de commander des avions (Canadiens), des hélicoptères ou des DASH.<sup>14</sup>

<sup>12</sup> Initiative rescEU: [rescEU - European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations](#)

<sup>13</sup> [Nouvelle unité anti-incendie : Cargolux aura ses pompiers des airs | Le Quotidien](#)

<sup>14</sup> Les DASH sont une autre forme de moyens aériens de lutte contre les incendies. Ils larguent un retardateur de feu, un liquide rouge à base d'oxyde de fer qui prive le feu de son énergie. Il vise à retarder l'incendie, mais a un effet inverse à un stade ultérieur. Le feu est d'abord ralenti, puis accéléré.

Les interventions aériennes sont possibles dans la zone frontalière proche, mais dès qu'elles s'étendent plus loin à l'étranger, la situation se complique, car elles doivent passer par le ministère des Affaires étrangères et être accompagnées de procédures bureaucratiques.

**F.B.** : L'une des principales différences entre la Belgique et la France réside dans le fait que la Belgique ne dispose pas de ses propres hélicoptères à usage incendie, ni au sein des pompiers, ni au sein de la protection civile. Les hélicoptères de la police nationale, gérés par la Direction de l'Appui Aérien (DAFA), peuvent être utilisés, mais ne sont pas disponibles à tout moment. De plus, la communication entre la police dans les airs et les pompiers au sol est souvent difficile. En France, l'hélicoptère est également géré par les pompiers. Il existe toutefois des liens positifs entre la DAFA et les pompiers. Par exemple, la mise en place conjointe d'une formation continue sur la maîtrise opérationnelle des feux de forêts. Une formation était également prévue pour la police, mais elle n'a pas été validée.

**J.F.** : La France a rencontré un problème similaire lors d'une intervention en Allemagne dans le cadre de sa communication avec la police. La difficulté ne vient pas des moyens aériens, mais plutôt de la coordination. Ils aimeraient intervenir chez leurs voisins et il existe également des traducteurs, mais les relations avec la police sont parfois plus compliquées.

### **Question sur la prévention : quelles mesures permettent de réduire le risque de feux de forêt ?**

**K.B.** : les propriétaires forestiers privés de la Sarre ont pris conscience du problème en 1990/91, lorsque des tempêtes ont détruit une grande partie de la forêt sarroise. Ils ont alors réalisé que les forêts sans caractère naturel posaient un problème. En 1994, suite à la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio, le *Klimawaldprogramm* et le *Waldrevitalisierungsprogramm* ont été créés afin de sensibiliser les propriétaires forestiers au fait que seules les forêts naturelles ont une chance d'atténuer les risques climatiques. Mais quelques années plus tard, lorsque le souvenir des tempêtes s'est estompé, tout le monde est revenu au « business as usual ». Le reboisement a repris et, même si personne ne pensait encore aux feux de forêt à l'époque, les propriétaires forestiers sont aujourd'hui heureux d'avoir été épargnés.

Il faut considérer la forêt comme un réseau et associer la sylviculture aux questions relatives à la gestion de l'eau ou à la chasse aux animaux sauvages. Il faut faire appel à de nombreuses disciplines pour revitaliser la forêt et la rendre plus résiliente. C'est ce que fait la FGB Saar Hochwald.

**V.V.** : L'intervention la plus importante n'est pas au moment où le danger est le plus élevé, mais avant. La résilience est composée d'une partie de la prévention et, de l'autre, de capacité de réaction pendant l'urgence. Cependant, une étude publiée il y a trois semaines en Allemagne montre que ce mélange doit être appliqué correctement : c'est le concept de base de la biodiversité et de la sylviculture en général.

Un autre enjeu pour l'avenir sera le caractère simultané des crises. En effet, la Belgique connaît déjà un nombre très élevé de petits feux de forêt et au cours des 10 à 20 prochaines années, ceux-ci deviendront non seulement plus importants, mais aussi plus fréquents. La question de la coopération transfrontalière est donc pertinente, car même si les pompiers

sont suffisamment formés et disposent d'un bon matériel, ils ne sont pas assez nombreux et la lutte contre les incendies de forêt restera un défi.

**J.F. :** Le nord de la France dispose d'une bonne capacité par rapport à son risque. Pour aider ses voisins, il faut donc s'occuper des autorisations, des questions juridiques et logistiques. Il s'agit également de questions pratiques, comme par exemple où loger les personnes. Il faut donc un plan global pour des interventions transfrontalières effectives. En France, par exemple, il existe déjà un organe transversal (la zone de défense Est) qui assure la coordination dans ce domaine. Il suffirait donc, dans la Grande Région, d'un luxembourgeois, d'un français, d'un allemand et d'un belge, accompagnés d'un interprète, pour pouvoir travailler ensemble. Mais l'hégémonie nationale actuelle constitue un frein à cette coopération, qu'il s'agisse de feux de forêt, d'inondations ou d'autres catastrophes.

Il existe également dans la Grande Région un groupe de travail « Agriculture et forêts »<sup>15</sup> qui devrait être renforcé dans ce sens. Notamment afin de permettre un véritable échange sur les bonnes pratiques.

---

<sup>15</sup> Groupe de travail Grande Région : [GT Agriculture et forêts - Grande Région](#)